



Communiqué de presse

PREDILIFE ANNONCE LA RÉALISATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR VOIE DE PLACEMENT PRIVÉ POUR UN MONTANT DE 1,7 M€

Paris, France, le 28 février 2020 à 18h00

PrediLife (FR0010169920, ALPRE), société qui développe des solutions innovantes de prédiction de risque de pathologies pour une médecine personnalisée, annonce avoir levé ce jour 1,7 million d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, réalisée sous forme de placement privé auprès d'un cercle restreint d'investisseurs conformément à l'article L.411- 2 II du Code monétaire et financier.

Stéphane RAGUSA, Président Directeur Général de PrediLife, déclare : « Cette augmentation de capital va nous permettre de déployer notre offre de tests MammoRisk en France et dans quelques zones limitrophes. Nous avons aujourd'hui plus de 20 médecins prescripteurs, et nous comptons arriver à une centaine vers la fin de l'année ».

Cette levée de fonds permet à la Société d'avoir un horizon de trésorerie d'au moins 18 mois pour financer ses besoins opérationnels et notamment son développement commercial.

Cette opération a donné lieu à l'émission de 242 939 ordinaires nouvelles, soit 8,23 % du capital social existant de la Société, à un prix par action de 7,00 € (prime d'émission incluse), représentant une décote de 12 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action PrediLife sur le marché Euronext Growth Paris lors des cinq derniers jours de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission, en conformité avec les termes de la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2018.

A l'issue de cette opération, le capital social de PrediLife est désormais composé de 3 193 952 actions de 0,025 € de valeur nominale chacune.

Cette augmentation de capital a notamment été souscrite à hauteur de 142 857 actions par M. Antoine Bricard, administrateur de la société.

L'incidence de l'augmentation de capital sur la répartition du capital est décrite ci-après.

Cette augmentation de capital a été mise en œuvre sur délégations de pouvoirs du Conseil d'administration, faisant usage des délégations de compétences consenties par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2018 (11^{ème} résolution).

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles émises dans le cadre de cette opération ainsi que leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

FR0010169920, ALPRE sont prévus ce jour. Les actions ordinaires nouvelles seront assimilées aux actions existantes en circulation dès leur émission et conféreront les mêmes droits .

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'offre des actions de la société issues de cette augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

Facteurs de risque

Des informations détaillées concernant PrediLife, notamment sur son activité, ses résultats et ses facteurs de risque sont présentées dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et dans le rapport financier semestriel du 30 juin 2019. Ces documents sont mis à disposition ainsi que d'autres informations réglementées et communiqués de presse, sur le site Internet investisseurs de la société (www.predilife.com).

Incidence de l'augmentation de capital sur la répartition du capital PrediLife

A l'issue des opérations de règlement-livraison de l'augmentation de capital et à la connaissance de la Société, la répartition du capital social de PrediLife sera la suivante :

Avant émission des actions nouvelles :

Actionnaires	Capital non dilué					
	Nbre actions		Droits de vote			
	Nbre actions	%	Actions à droit de vote simple	Actions à droit de vote double	Total droit de vote	% Droit de vote
Stéphane Ragusa	1 568 934	53,17%	128 934	1440 000	3 008 934	57,73%
Caravelle	808 571	27,40%	98 571	710 000	1 518 571	29,14%
Antoine Bricard	232 272	7,87%	232 272	-	232 272	4,46%
Clearside Holding APS	57 156	1,94%	57 156	-	57 156	1,10%
Salariés	27 200	0,92%	27 200	-	27 200	0,52%
Actions propres	4 903	0,17%	-	-		0,00%
Flottant	251 977	8,54%	135 977	116 000	367 977	7,06%
Total	2 951 013	100,00%	680 110	2 266 000	5 212 110	100,00%

Après émission des actions nouvelles :

Actionnaires	Capital non dilué					
	Nbre actions		Droits de vote			
	Nbre actions	%	Actions à droit de vote simple	Actions à droit de vote double	Total droit de vote	% Droit de vote
Stéphane Ragusa	1 568 934	49,12%	128 934	1 440 000	3 008 934	55,16%
Caravelle	808 571	25,32%	98 571	710 000	1 518 571	27,84%
Antoine Bricard	375 129	11,74%	375 129	-	375 129	6,88%
Clearside Holding APS	57 156	1,79%	57 156	-	57 156	1,05%
Salariés	27 200	0,85%	27 200	-	27 200	0,50%
Actions propres	4 903	0,15%	-	-	-	0,00%
Flottant	352 059	11,02%	336 059	116 000	452 059	8,29%
Total	3 193 952	100,00%	923 049	2 266 000	5 455 049	100,00%

Incidence sur la participation des actionnaires

A titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la société préalablement à la réalisation de l'augmentation de capital est portée à 0,92 % à l'issue de l'opération.

Contacts

Predilife

Stéphane Ragusa

Président Directeur Général

Pierre Verdet

Directeur Général Délégué

investisseurs@predilife.com

À propos de PrediLife

Predilife est une société pionnière dans la conception et le développement de tests de prédiction, pouvant permettre à chaque personne de définir son profil de risque quant à la survenance de maladies graves. Elle associe des techniques médicales éprouvées (tests génétiques, imagerie médicale...) à des modèles mathématiques exploitant des données statistiques. Predilife vise dans un premier temps à commercialiser en Europe et aux États-Unis MammoRisk®, un test de prédiction de risque de cancer du sein.

Pour en savoir plus: <http://www.predilife.com>



Avertissement

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué, ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France ; ces valeurs mobilières ne peuvent être offertes en France qu'à des investisseurs qualifiés, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier, ou des personnes intervenant dans le cadre d'un cercle restreint d'investisseurs tels que définis aux articles L. 411-2 et D. 411-4 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes qui sont en dehors du Royaume-Uni, (ii) à des « investment professionals » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), ou (iii) à des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour PrediLife de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. PrediLife n'a pas autorisé, et n'autorisera pas, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, dans des circonstances faisant naître une obligation pour PrediLife un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué n'est pas une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. PrediLife n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada ou au Japon.